



CPME/AD/Brd/181105/175/FR

Lors de la réunion du Conseil à Stockholm, le 18 novembre 2005, le CPME a adopté la position suivante : Motion du CPME concernant Guantanamo (CPME 2005/175 Final Fr/EN)

Motion du CPME concernant Guantanamo

En reconnaissance des déclarations des Nations Unies relatives au traitement inhumain des détenus et des déclarations de l'Association médicale mondiale* interdisant toute participation des médecins aux abus infligés aux prisonniers, en ce compris l'alimentation de force de grévistes de la faim, le CPME demande à la Commission européenne et au Parlement européen d'exiger que le gouvernement américain :

- place tous les détenus dans les installations de détention de Guantanamo sous protection du droit international et des Conventions de Genève ;
- reconnaisse et mette en œuvre les codes reconnus sur le plan international, interdisant les abus et tortures infligés aux prisonniers, et garantisse que les médecins ne sont pas associés à de tels actes ;
- cesse immédiatement l'alimentation de force de grévistes de la faim à Guantanamo, en reconnaissance de leur droit légal de refuser toute nourriture.

* Les déclarations de la WMA visées ici sont celles de Genève, Tokyo, Malte et « pour le temps de conflit armé »